



TRI de Perpignan-Saint Cyprien



Identifiant du TRI	FRD_TRI_PERPIGNAN
Région(s)	Languedoc-Roussillon
Département(s)	Pyrénées Orientales

Liste des contributions des parties prenantes

Conseil régional LR	La région propose d'ajouter 16 communes au périmètre TRI, à savoir Saint Laurent de la Salanque, Le Barcarès, Torreilles, Saint Hippolyte, Clair, Sainte Marie, Villelongue de la Salanque, Salleilles, Saint Nazaire, Pollestre, Villeneuve de la Raho, Ile, Têt, Néfiach, Corneilla la Rivière et Millas (soit +48000 h en ZI, population saisonnière), plus la commune de Canet en Roussillon pour laquelle il y avait une ambiguïté sur le dossier soumis à consultation.
SPC Med Ouest	Propose des précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées.
syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement du Tech (SIGATECH)	<p>Selon ce syndicat, la concertation n'a pas été suffisante. Selon lui, les données soumises à concertation comportent erreurs et incohérences.</p> <p>Relaye l'interrogation des communes de Sorède et Banyuls sur Mer sur la pertinence d'être rattachées au TRI.</p>
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée (PMCA)	Souligne que le délai pour la consultation était trop court. Propose d'ajouter Salleilles, Saint Nazaire, Pollestre (concernées par le PAPI Réart), Saint Laurent de Salanque, Villelongue, Saint Hippolyte (impactés par l'Agly) et Le Barcarès, Torreilles, Sainte Marie la Mer, Canet (submersion marine).
Syndicat mixte du bassin- versant du Réart	Même observations que PMCA
Syndicat mixte du bassin- versant de la Têt.	Même observations que PMCA
CG 66	<p>Le CG 66 propose d'étendre le TRI aux communes de : Clair, St Hippolyte, Torreilles, St Laurent de la Salanque et le Barcares.</p> <p>Il demande aussi que soit étudiée la question des basses vallées de la Têt et du Réart.</p>
CCIR LR	Souligne la nécessité de prendre en considération dans les étapes à venir, les impacts des risques d'inondations pour les activités économiques et l'activité touristique (augmentation de la population en saison et de l'activité économique)
SCOT Littoral Sud	Observations sur la méthode.
CC Albères Côte Vermeille	Mêmes observations.

Ville d'Elne	Prend acte du fait que la commune soit dans le périmètre TRI. Souhaite que l'échelon communal soit plus associé à la démarche.
Argelès-sur-Mer	Prend acte de la participation d'Argelès au TRI. Souhaite que la commune soit mieux associée à la démarche.
Port Vendres	Avis favorable pour inscrire la commune de Port Vendres au TRI. Émet des interrogations sur les aides financières, sur le calendrier de la stratégie locale, sur la maîtrise d'ouvrage des actions qui sera complexe selon elle sur cette commune.
Banyuls sur Mer	Regrette de ne pas avoir été associée. Soulève de nombreuses questions (pourquoi la commune n'a pas été sollicitée directement, pourquoi la commune de Banyuls ne figure pas dans le périmètre du TRI, ...).
Sorède	Souhaite que Sorède figure dans le TRI. Rappelle la crue récente de novembre 2011 classée en catastrophe naturelle. Souligne la vulnérabilité des personnes soumises à l'aléa (personnes âgées, population touristique, habitat de plain pied)
Communauté Sud Roussillon	Soulève la question de la gouvernance et de la cohérence avec les intercommunalités La communauté de communes souhaite que la stratégie locale intègre une large zone comprenant notamment le Tech aval ainsi que les communes de Alenya, Latour bas Elne, Théza, Corneilla del Vercol et Montescot. Le président de la communauté souhaite faire partie de la gouvernance de cette stratégie.

Position retenue par le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

L'aléa lié au Réart n'avait initialement pas été pris en compte, mais semble justifié compte tenu de sa localisation géographique entre les deux pôles de Perpignan et d'Argeles du TRI initial et de leur lien urbain.

Du point de vue de la gouvernance locale, il convient de souligner qu'il n'y a pas de structure globale qui couvre tout le périmètre proposé. Toutefois, la plupart des communes que les parties prenantes souhaitent ajouter appartiennent soit à l'agglomération de Perpignan Méditerranée, soit à la communauté de communes de Roussillon.

Du point de vue de la vulnérabilité, l'ajout de communes côtières est pertinent au regard de la population saisonnière, les trois communes de la vallée du Têt sont indéniablement exposées.

En revanche, les communes de Tautavel et de Estgel que Perpignan Méditerranée souhaite ajouter, si elles sont concernées par le risque inondation, ne sont pas directement connectées au tissu urbain et pourraient n'être retenues que lors de la révision dans 6 ans, ce qui permettra de développer les connaissances des aléas.

En conclusion, il est décidé d'ajouter les communes de Saint Laurent de la Salanque, Le Barcarès, Torreilles, Saint Hippolyte, Clair, Sainte Marie, Villelongue de la Salanque, Salleilles, Saint Nazaire, Pollestre, Villeneuve de la Raho, Ille, Têt, Néfiach, Corneilla la Rivière et Millas, Canet en Roussillon et Espira-de-l'Agly.